



NEUILLY-SUR-SEINE

COMPTE-RENDU

PRÉSENTATION DES TRAVAUX PLACE DU MARCHÉ / QUARTIER SABLONVILLE-CHARTRES

Permanence du Maire Place du Marché - Dimanche 12 février 2023

Le Maire

Mises en place depuis 8 ans, les permanences mensuelles du dimanche sur la Place du Marché, en présence d'autres élus, me permettent d'échanger avec vous sur des thématiques et de faire le point sur les sujets qui vous préoccupent au quotidien.

J'ai souhaité consacrer plus précisément la permanence du 12 février 2023 aux deux projets majeurs de transformation de l'espace public de notre ville : les Allées de Neuilly et la requalification du quartier Chartres/Sablonville. En effet, le premier trimestre voit débiter, comme vous pouvez déjà le constater, des phases importantes de travaux de ces projets : le réaménagement de la Place du Marché, pour le premier, et les transformations des rues de Sablonville, du Commandant Pilot et du Midi pour le second.

Vous retrouverez, ci-après, les principaux points évoqués pour chacun des deux projets.

PRINCIPAUX POINTS EVOQUES RELATIFS AUX TRAVAUX DU QUARTIER CHARTRES / SABLONVILLE

- **La largeur des rues requalifiées, notamment la rue de Chartres**

La requalification du quartier Chartres/Sablonville vise, entre autres, à apaiser la circulation et à accroître le confort des piétons et cycles, clients majoritaires des commerces des centres urbains. Cet apaisement est rendu possible par la mise à sens unique et la réalisation de voies calibrées de largeur réduite, de façon à inciter les automobilistes à rouler moins vite et à une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement. Sur la rue de Chartres, la voie de circulation fait 2m55 de large et la piste cyclable en sens inverse 1m50, comme cela a été présenté lors des réunions de concertation d'octobre et novembre 2021. A la demande de nombreux riverains, un séparateur de 25 cm de large a été réalisé entre la voie de circulation et la piste cyclable pour canaliser les flux. Toutefois, ce séparateur est franchissable, notamment pour permettre le cheminement de véhicules les plus larges (collectes des déchets, déménagements) et l'accessibilité des pompiers.

- **Les aménagements cyclables à contre-sens de la circulation générale**

Le projet prévoit des aménagements cyclables sous la forme de ce que la réglementation appelle « double-sens cyclable » ou « contre-sens cyclable », réalisés sur les rues de Chartres, Sablonville, Commandant Pilot. Il s'agit d'aménagements pour les vélos en sens inverse de la circulation générale dans des rues à sens unique.

Ce type d'aménagement n'est pas spécifique à Neuilly. Il est généralisé dans un grand nombre de villes de France et plébiscité par les cyclistes : en effet, même si cela peut paraître de prime abord peu intuitif, toutes les études montrent que ce type d'aménagement est moins accidentogène que les aménagements cyclables qui sont dans le même sens que la circulation générale. La raison en est simple : vélos et voitures sont face à face et donc se voient arriver.

Pour les cyclistes qui vont dans le même sens que les voitures, ceux-ci emprunteront la même voie, ouverte à tous les usagers. Cela est rendu possible et sécuritaire par le fait que la circulation y sera apaisée par la mise en zone 30, avec calibrage des voies et plateaux ralentisseurs.

- **Le traitement des livraisons dans les rues recalibrées**

Le projet prévoit naturellement des places de livraison à raison du même nombre qu'avant les travaux, soit 10 aires de livraison au total réparties sur les rues de Chartres, du Commandant Pilot, d'Armenonville, du Midi et Montrosier.

Le risque d'arrêt en pleine voie de véhicules de livraison existe en effet comme il existe dans toutes les rues à sens unique de n'importe quelle ville. La Ville sera donc particulièrement attentive au respect de ces places, comme de l'ensemble des espaces publics requalifiés. Par ailleurs, les usages seront observés et analysés, et pourront se traduire par une augmentation du nombre d'aires de livraison, si la demande s'en fait sentir et dans une démarche équilibrée vis-à-vis des autres types de stationnement.

- **Le traitement des déménagements dans les rues recalibrées**

Il sera identique au traitement des déménagements dans les autres rues de la Ville : la Ville accordera un arrêté qui se traduira par des autorisations de stationnement des véhicules avec information sur place et panneaux réglementaires, sur la base des demandes des administrés.

- **Les potelets de la rue de Chartres**

A la fin des travaux des trottoirs de la rue de Chartres en novembre 2022, nous avons constaté une forte recrudescence de stationnements sauvages sur le trottoir neuf. Comme prévu dans le projet initial, nous avons souhaité installer des potelets rapidement pour mettre fin à ce phénomène inacceptable, qui risquait d'abîmer les aménagements neufs et de surcroît porter atteinte à la sécurité des passants. Dans le courant de l'été, nous installerons de nouveaux potelets définitifs conformes au mobilier urbain de Neuilly-sur-Seine.

PRINCIPAUX POINTS EVOQUES RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA PLACE DU MARCHÉ DANS LE CADRE DES ALLEES DE NEUILLY

- **Aménagement et fonctionnalité de la future place**

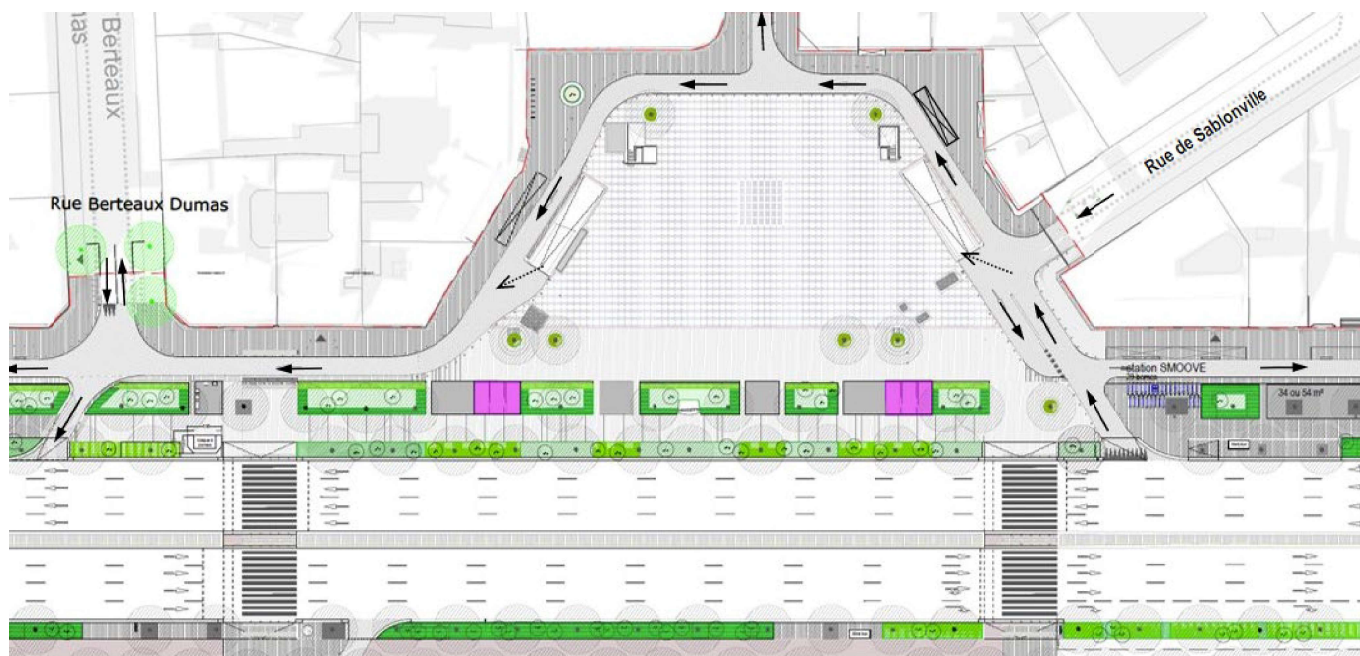
Comme le soulignent les forains du marché, 25 ans après sa réalisation, l'état de la Place du Marché s'est dégradé, indépendamment du projet des Allées de Neuilly, il était donc de toute façon nécessaire de la rénover.

La transformation de la Place du Marché participera à renforcer la valorisation du commerce de proximité. Deux des 19 futures Folies de Neuilly seront implantées en bas de place. Ces dernières, ainsi que les nouveaux espaces de convivialité aménagés permettront :

- De fidéliser les habitués des commerces historiques de la place et du marché, qui participent à la vitalité du quartier et de la Ville ;
- D'attirer une nouvelle clientèle grâce aux nouveaux usages générés par l'espace transformé.

Plus qu'un lieu où l'on circule, il sera question de s'y arrêter et d'y passer du temps en famille ou entre amis.

La place sera par ailleurs agrandie jusqu'au bord de l'avenue Charles de Gaulle.



• Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur la place consisteront en :

- Une démolition de l'ensemble des revêtements de la place ;
- Une reprise complète de l'étanchéité au-dessus du parking Indigo ;
- Un remplacement de l'ascenseur par un nouveau vitré, des garde-corps d'entrée-sortie ; un abaissement des murs des rampes de parkings ainsi qu'une réfection de l'habillage des murs des cages d'escalier et sols ;
- Un réaménagement complet et extension de la place, du bâti jusqu'au bord de l'avenue Charles de Gaulle.

Compte-tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et de la volonté d'optimiser les différentes interventions, la circulation autour de la place est coupée depuis lundi 13 mars, et l'accès à la rue Madeleine Michelis depuis lundi 20 mars.

L'accès aux parkings privés de la rue Madeleine Michelis, dans sa section comprise entre la rue de l'Ecole de Mars et la Place du Marché, sera autorisé depuis la rue de l'Ecole de Mars.

En raison de l'importance des travaux, dès leurs démarrages les entreprises occuperont l'ensemble de la place. Nous n'avons pas d'autres choix que de leur faciliter l'organisation sur place, afin de dérouler les travaux dans les meilleures conditions et dans des délais raisonnables.

J'ai néanmoins souhaité qu'une solution soit proposée aux commerçants non titulaires afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, maintenir une présence pendant la durée du chantier.

Ils ont ainsi eux-mêmes choisis d'être relocalisés sur la contre-allée Orléans-Louis Philippe, au niveau de la station de métro Les Sablons.

Les premiers aménagements réalisés seront ceux des trottoirs de la place afin de permettre des flux piétons optimisés, et la réinstallation des terrasses des restaurateurs au plus tôt, en fonction des contraintes du chantier.

- **Parking Indigo**

Les travaux sont rendus nécessaires pour l'harmonisation esthétique des sorties de parking sur l'ensemble de l'allée Charles de Gaulle. Ils consisteront à scier l'ensemble des parties en béton émergentes de la place.

Ces travaux seront bruyants mais la suppression des parties en béton permettra d'ouvrir visuellement la place, et de créer un environnement plus agréable pour les visiteurs. Cette nouvelle configuration améliorera la convivialité de la place et contribuera à la création d'un espace plus fonctionnel, plus esthétique et plus agréable pour tous les usagers.

Durant les travaux, l'ascenseur sera hors service et le parking sera fermé en juillet et août 2023. Les abonnés ou les amodiataires peuvent demander un transfert vers un autre parking auprès de la société Indigo.



Jean-Christophe FROMANTIN
Vice-président du Département des Hauts-de-Seine

